



Déclaration CFE-CGC au CSE-E du 29 mai 2020

Avis de la CFE-CGC sur le Programme de prévention 2020

Les élus CFE-CGC au CSE de Marignane sont consultés ce jour sur le Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

La CFE-CGC constate la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années mais note également des axes d'amélioration à déployer sur les points suivant :

- **Travail en hauteur :**
La mise à disposition des moyens adaptés est toujours en cours.
- **Risque chimique :**
Une attention toute particulière devra être apportée à la substitution des produits CMR.
Le chrome 6, entre autre, ne doit pas devenir notre nouvelle amiante.
Il faut par ailleurs rester vigilant sur le déroulement des campagnes de mesure et les résultats qui en découlent.
- **Formation :**
La mise en place d'espaces dédiés à la sécurité comme les « Safety Box » ou « Safety Lab » vont dans le bon sens.
La formation des salariés doit continuer pour approcher un taux de 100% de couverture au 31 décembre 2020, au-delà des 90% ambitionnés.
- **EPI :**
Un travail sur l'évolution du choix des EPI, qui constituent la protection ultime du salarié, doit être mené ainsi que sur leurs disponibilités.
Il faut cependant garder à l'esprit que l'on doit toujours favoriser les protections collectives.
La mise en place des nouvelles casquettes de sécurité devra également être une réussite.
- **Aménagement et ergonomie du poste de travail :**
Une attention particulière doit être apportée au poste de travail des salariés handicapés, ainsi qu'à l'accessibilité au site et aux différents bâtiments, mais aussi à tous les autres personnels.
La mise en place d'actions de prévention des TMS dans les secteurs Non Production va dans le bon sens.
- **Risque psychosocial :**
De multiples actions dans le cadre du risque psychosocial sont réalisées.
Nous estimons cependant que beaucoup de critères doivent être pris en compte, par exemple, amplitudes journalières, activités professionnelles hors temps de travail, pression sur objectifs et travail dans l'urgence.
La CFE-CGC, tirant la sonnette d'alarme sur ce sujet depuis de nombreuses années, continuera à être vigilante et force de proposition.





Déclaration CFE-CGC au CSE-E du 29 mai 2020

- **Maintien dans l'emploi :**

Nous souhaiterions connaître dans le bilan 2020, le nombre de postes ayant fait l'objet d'une procédure de maintien dans l'emploi.

Quel est le nombre de salarié reconnu inapte à son poste ou à tout poste de travail ?

- **Environnement :**

Au-delà des 5 règles identifiées dans le programme 2020, il est de la responsabilité sociétale du site de Marignane d'aller plus loin dans le déploiement des actions de prévention environnementale.

- **Bruit :**

Si le bruit faisait partie des axes du programme 2019, rien n'apparaît ni dans le bilan 2019, ni dans le programme 2020.

Les nuisances voire agressions sonores au sens large seraient-elles sorties des préoccupations de la Direction ?

Parmi les axes d'améliorations possibles, la CFE-CGC demande :

- une meilleure prise en compte des remarques formulées par les membres CSSCT,
- des investissements structurels à la hauteur des ambitions de notre société afin d'améliorer le bien-être au travail des salariés et ainsi renforcer leur engagement pour l'entreprise,
- Une prise en compte des propositions CFE-CGC pour enrayer l'augmentation du stress quotidien chez les salariés due aux surcharges de travail, aux problèmes de transport, et autres irritants sociaux.

Pour finir la CFE-CGC s'étonne du peu de cas fait dans ce programme des actions engagées et à venir relatives au COVID-19. Il y aura un avant et un après COVID.

Le programme 2020 ne devrait-il pas l'intégrer ? Bon nombre des mesures mises en place dans ce cadre vont-elles perdurer ?

Aux six règles fondamentales de la politique Santé Sécurité Environnement d'Airbus Hélicopters ne devrait-on pas en ajouter une sur la gestion individuelle et quotidienne des mesures de prévention face au COVID-19 ?

Les conditions de travail et de sécurité des salariés sont des enjeux majeurs pour notre entreprise et les élus CFE-CGC veilleront à ce que ce programme soit tenu.

A la lecture de ce Programme, la CFE-CGC constate que des efforts de développement et d'investissement doivent encore être réalisés par l'Entreprise dans le cadre de la prévention des risques. Il est regrettable que toutes les mesures prises dans le cadre du Corona Virus ne soient pas prises en compte dans ce programme, alors que le travail de l'ensemble des partenaires et des élus est considérable. En ce sens les élus CFE-CGC au CSE de Marignane donneront un avis défavorable sur le programme de prévention 2020.

